COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2022-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 17 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-sept du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 6 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ <u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u> : Fabrice DURAND (arrivé en cours de séance), Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ <u>Commune de Boussais</u> : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

6 pouvoirs:

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Gaëtan GARREAU a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Maryse BARIGAULT, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Gaëtan GARREAU, Alain JEZEQUEL, Jacky JOZEAU

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation: Mercredi 11 mai

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dispositif Do Ré Mi pour la rénovation énergétique des bâtiments

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- Adopte la Charte DoRéMi telle qu'annexée
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents mettant en œuvre la présente délibération

A Airvault, le 17 mai 2022 Le Président,

AR-Préfecture

079-200041416-20220530-5-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 30-05-2022

Publication le : 30-05-2022

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Prorvenades

79600 A RVAULT Tél. 05 49 64 93 48



facilareno



Charte du territoire engagé dans la rénovation performante

Nous, représentants élus de la **Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet**, prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante¹ des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du **Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2** sur notre territoire, et de prendre au nom de la collectivité les engagements suivants :

- 1. **Privilégier des rénovations performantes** et en **assurer la promotion** auprès de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire ;
- 2. **Disposer d'au moins un interlocuteur, bien identifié**, disponible, informé et formé aux spécificités de la rénovation performante ;
- 3. **Conduire toute action incitative** favorisant **la formation** des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante ;
- 4. **Piloter tout partenariat** utile à la rénovation performante **avec les acteurs locaux** en charge des questions de rénovation énergétique ;
- 5. Encourager par tout moyen les initiatives en faveur de la rénovation performante ;
- 6. **Inciter les professionnels du bâtiment** participant à la rénovation performante à **coopérer** efficacement ;
- 7. **Valoriser les acteurs locaux et nationaux compétents** pour accompagner et mettre en œuvre des rénovations performantes ;
- 8. **Assurer** ou veiller à ce que soit assuré sur le territoire **un accompagnement de qualité des propriétaires pour les aider** à s'orienter puis à mener une rénovation performante ;
- 9. Travailler à la mobilisation, à l'appropriation et à la production de **dispositifs financiers** au service du financement de la rénovation performante ;
- 10. Contribuer à la mise en place d'outils et de démarches au bénéfice de la rénovation performante et utiliser les outils et démarches existantes pour fluidifier les processus et les démarches entre acteurs;
- 11. Participer aux réseaux d'acteurs en faveur de la rénovation performante.

Le	. , à
Olivier FOUILLET,	
Président	

¹ 17bis de l'Article L.111-1 du Code de la Construction et de l'Hab 079-200041416-20220530-5-DE

reace certific executore emi.com

Réception par le Préfet : 30-05-2022 Publication le : 30-05-2022 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Profuenades 79600 AIRVAULT

Tél. 05 49 64 93 48